

Pour les anciens élèves :

- Envoi du dossier par e-mail ou dépôt à l'accueil ou dans le bureau du directeur de l'école de musique du CSC Neudorf – 42 rue du Neufeld – 67100 Strasbourg, à partir du lundi 1er juin 2026.
 - Le dossier d'inscription doit être daté et signé, avec vos préférences de jours et horaires pour les cours collectifs.
 - Une fois votre demande traitée, vous serez contacté par e-mail ou par téléphone.
 - Vous aurez jusqu'au lundi 22 juin inclus pour déposer le règlement dans la boîte aux lettres, à l'accueil ou dans le bureau du directeur de l'école de musique du CSC Neudorf – 42 rue du Neufeld – 67100 Strasbourg.
 - Passé cette date, votre place sera considérée comme vacante.
-

Pour les nouveaux élèves :

- Envoi du dossier par e-mail ou dépôt à l'accueil ou dans le bureau du directeur de l'école de musique du CSC Neudorf – 42 rue du Neufeld – 67100 Strasbourg, à partir du mardi 23 juin 2026.
 - Consultez le site du CSC Neudorf pour vérifier les disponibilités des cours.
 - Le dossier d'inscription doit être daté et signé, avec vos préférences (jours et horaires).
 - Une fois votre demande traitée, vous serez contacté et devrez déposer le règlement comme indiqué ci-dessus.
-

Règlement :

- Par chèque, virement, espèce ou prélèvement.
- Il faut inclure au règlement l'adhésion au CSC : individuelle 18 €, familiale 25 € pour plusieurs personnes inscrites au sein du CSC. Si l'adhésion est déjà réglée dans le cadre d'une autre activité du CSC, il n'est pas nécessaire de la régler à nouveau.
-

Pour information :

- Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.
 - Aucun dossier ne sera accepté avant l'ouverture des inscriptions.
 - Les cours reprendront la semaine du 21 septembre 2026 et se termineront le 19 juin 2027.
-